

Commune  
de  
**BLAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-deux Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 Septembre 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (pouvoir à Mme COOREVITS Catherine), Mme GUINEL Marie-Jeanne (pouvoir à Mme GUIHO Marie-France), M. MORMANN Nolann (pouvoir à MORMANN Cédric) et M. RICARDEAU James (pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Yolande DUBOURG et Véronique LE BORGNE.

**OBJET** : Admission en non-valeur taxes d'urbanisme – Budget Principal.

N° 2016 / 09 / 02

*La Direction Régionale des Finances Publiques demande un avis conforme concernant l'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme, conformément au décret n°98-1239 du 29/12/1998, pour les dossiers suivants :*

- PC 015 08 F 1059 pour un montant de 1 088,00 €
- PC 015 08 F 1063 pour un montant de 3 671,00 €

*aux motifs que l'entreprise redevable a été mise en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de St Nazaire et qu'une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée.*

*Les sommes n'ayant pas été perçues, il n'y a pas d'écritures comptables associées.*

*Vu l'avis défavorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 12 Septembre 2016,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'admettre en non-valeur ces 2 créances pour un montant global de 4 759,00 €.*

Vote : 29 votes contre.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 26 Septembre 2016,  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160922-CM-2016-09-02-  
DE  
Date de télétransmission : 26/09/2016  
Date de réception préfecture : 26/09/2016

